

CHARTE D'ELEVAGE WEBCANIN N° 350 ELEVAGE DEMONSTRATION

Tout éleveur signataire de la charte s'engage à :

1. Respecter les textes qui régissent l'élevage et la vente de chiens ainsi que les règles de la cynotechnie se rapportant au pays d'origine, être à jour de sa cotisation Webcanin.

2. S'assurer le concours suivi d'un vétérinaire.

3. Ne pas se livrer à l'achat ou à l'importation de chiots en vue de la revente.

4. Ne pas céder ses chiots ni ses adultes à des laboratoires.

5. Ne pas céder ses chiots ni ses adultes à des animaleries.

6. Assurer une vieillesse heureuse à ses reproducteurs.

7. Ne laisser partir les chiots de son élevage que :

* parfaitement sevrés et autonomes (minimum 10 semaines)

* parfaitement socialisés à l'égard de l'homme et de ses congénères

* rigoureusement exempts de parasites internes ou externes

* ayant reçu un premier vaccin typhus, coryza

* pourvus d'un dossier comprenant :

* 1 carte de tatouage / identification par puce électronique,

* 1 carnet de vaccination,

* 1 attestation de vente,

* 1 notice de conseils d'élevage

* 1 exemplaire de notre charte revêtu de son cachet.

8. Inscrire à un livre d'origine reconnu dans le pays d'origine tous ses produits, obligation valable pour son conjoint et les membres de sa famille résidant à la même adresse.

9. Posséder un affixe, et avoir produit au moins une portée.

10. N'accepter un acompte sur le prix de vente uniquement lorsque les chiots sont nés et apparemment viables.

Demo Demo s'est engagé(e), comme signataire de la charte d'élevage Webcanin à respecter les conditions citées ci-dessus.



webcanin.com

Pour Demonstration
Demo Demo